Programme

AVOT OUBANIM

'Ekev 5784

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE
1 heure d'étude Parents - Enfants pédagogique et ludique

1 QUIZZ
1 Quizz hebdomadaire où les gagnants sont publiés

1 SOIREE
Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner

1 TIRAGE AU SORT
1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

Chapitre 11, versets 17 à 19

PARACHA

Dans ces *Psoukim*, nous voyons qu'Hachem **ne favorise personne**, ne prend **pas de cadeaux corrupteurs**, **protège l'orphelin et la veuve**, et **aime le converti** pour lui donner du pain et des vêtements. Et Il nous demande **d'aimer l'étranger** car nous étions nous-mêmes étrangers en Égypte.

? On comprend que la Torah nous dise de ne pas donner de cadeaux corrupteurs aux juges humains, car ils pourraient être tentés par cela. Mais pourquoi nous dit-elle qu'Hachem ne prend pas ces cadeaux ? C'est évident !

Le *Ktav Sofer* dit qu'il y a un argent avec lequel on aurait pu croire qu'il est possible d'acheter Hachem : **l'argent de la *Tsédaka***.

Car Hachem aime tellement qu'on donne de la *Tsédaka* (aux pauvres, aux orphelins, aux veuves, aux étrangers) qu'on aurait pu imaginer pouvoir racheter toutes nos fautes en faisant cela. C'est pourquoi la Torah dit qu'Hachem n'accepte **aucun cadeau corrupteur**.

Hachem nous demande d'aimer l'étranger. Il veut que nous ressentions ce qu'il ressent.

Mais pas que nous nous servions de lui pour "corrompre Hachem", c'est-à-dire pour Lui faire **"oublier" les fautes** que nous avons commises.

Il veut que nous aimions l'étranger car nous étions nous-mêmes étrangers.

Choul'han 'Aroukh, chapitre 90, Halakha 4

HALAKHA

Les enfants, cette semaine, nous voyons dans la *Paracha* la *Mitsva* 433, qui est celle de **faire la *Téfila***. Nous l'apprenons du verset 20, du chapitre 10, qui nous dit : *Oto Ta'avod*, "Lui [Hachem], tu serviras." À ce propos, les *'Hakhamim* expliquent : **"Comment sert-on Hachem ? Par la *Téfila*."** C'est pourquoi nous allons étudier aujourd'hui une *Halakha* un peu méconnue, et qui concerne les conditions de la *Téfila*. Le *Choul'han 'Aroukh* dit : "Il faut **ouvrir des portes ou des fenêtres face à Yérouchalaïm**, afin de prier vis-à-vis d'elle."

? Pourquoi ?

Le *Michna Beroura* explique que c'est pour pouvoir, de temps en temps, **lever les yeux au ciel** lorsqu'on a tendance à se déconcentrer (cela **aide à se reconcentrer**).

? Cette *Halakha* concerne-t-elle uniquement la synagogue, ou même celui qui prie seul chez lui ?

Elle concerne en premier celui qui prie seul chez lui. A son sujet, la *Guémara* dit qu'il ne peut prier que dans une pièce **où il y a des fenêtres**. Le *Michna Beroura* ajoute : "Il est bon aussi que, dans la synagogue, bien qu'on prie en communauté (ce qui a déjà une force en soi), on veille à ce qu'il y ait des portes ou des fenêtres **dirigées vers Yérouchalaïm.**"

Explication : D'ailleurs, le *Choul'han 'Aroukh* lui-même termine cette *Halakha* en disant : "Et il est bon qu'il y ait, **dans la synagogue, douze fenêtres.**" Cette *Halakha* est tirée du *Zohar Hakadoch*, dans la *Parachat Pékoudé*.

? Ces fenêtres ont-elles une dimension minimale ?

Rav Elyashiv (se basant sur la *Guémara Baba Batra* 58b) dit qu'elles doivent avoir chacune au moins la taille nécessaire pour qu'un **homme puisse y entrer sa tête**. Le *Séfer Choul'han Tahor* écrit cependant qu'elles doivent avoir une **dimension d'au moins 40 centimètres**.

? Une très grande fenêtre, séparée en douze parties par des barreaux, est-elle considérée comme une seule fenêtre, ou comme douze fenêtres ?

Puisque la **séparation est bien faite**, c'est considéré comme douze fenêtres (bien qu'elles aient toutes une seule et même vitre).

? Dans une synagogue, peut-il y avoir plus de douze fenêtres ?

Évidemment ! **Douze n'est qu'un minimum.**

? Si une personne est à Yérouchalaïm, faut-il aussi qu'il y ait des fenêtres à l'endroit où elle prie ?

Le *Kaf Ha'haïm* dit qu'une personne qui prie à Yérouchalaïm doit quand même veiller à ce qu'il y ait des **fenêtres dans la direction où elle prie** (vers le *Beth Hamikdach*).

Pirké Avot, chapitre 4, Michna 9

MICHNA

Cette Michna donne la parole à Rabbi Yonathan, **l'élève par excellence de Rabbi Yichma'ël** qui a parlé dans les deux *Michnayot* précédentes.

Il était très attaché à Rabbi Yichma'ël, qui disait souvent que la Torah s'exprime comme les gens s'expriment, et qu'il n'est donc **pas nécessaire d'en expliquer chaque formulation** (contrairement à Rabbi 'Akiva, qui **expliquait chaque détail de la Torah**, même une lettre supplémentaire).

Le *Kéhati* remarque que c'est la seule fois, dans la *Michna*, que le nom de Rabbi Yonathan apparaît. Par contre, ce Rav est **souvent cité dans la *Mékhilta*** (un livre de commentaires sur *Chémot*) et **dans le *Sifri*** (un livre de commentaires sur *Bamidbar*).

Ce sont des *Midrachim* de *Halakha*, qui sont tous tirés de l'enseignement de Rabbi Yichma'ël.

Dans cette *Michna*, Rabbi Yonathan avertit l'homme de toujours étudier la Torah, quelle que soit sa situation financière, ou les tracas et soucis qu'il peut avoir.

Il dit : "**Quiconque applique la Torah en étant pauvre finira par l'appliquer en étant riche**. Et celui qui l'annule en étant riche finira par l'annuler en étant pauvre."

Explication : Si un homme très stressé par le souci de nourrir sa famille trouve néanmoins la **force de consacrer du temps à l'étude de la Torah**, il peut être assuré qu'un jour, il l'étudiera en étant riche (c'est-à-dire **sereinement**, libre de tout tracas et souci).

[Selon le *Sfat Émet*, ce n'est pas que sa situation financière va changer. C'est que même si elle ne change pas, il finira par être riche au sens où nous l'avons expliqué dans la *Michna* 1 du chapitre 4, c'est-à-dire : content de son sort].

Inversement, celui qui délaisse l'étude de la Torah à cause des soucis de la richesse (exemple : avoir beaucoup d'affaires à gérer) **finira par la délaisser à cause des soucis de la pauvreté.**

CHMIRAT HALACHONE *en histoire*

Le Talmud nous enseigne : "L'homme doit toujours **parler avec douceur** aux autres." (*Yoma* 86a)

LE CAS DE LA SEMAINE

En classe, Réouven reçoit un petit papier plié de la part de Chim'on. Avant qu'il ne l'ouvre, Chim'on lui mime des **signes dénigrants** sur leur camarade Gad, et Réouven comprend que le papier contient sans doute un mot douteux sur Gad.

QUESTION

Réouven doit-il ouvrir le petit papier ?

Réponse

Réouven ne doit pas ouvrir le petit papier que lui a envoyé Chim'on. En effet, il a **toutes les raisons de penser** que des **propos médisants** y sont inscrits, et tout propos qu'il est interdit d'émettre, on ne pourra **ni l'écouter, ni le lire.**

Iyov, chapitre 40, versets 1 à 8

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Hachem demande à Iyov : "Veux-tu te quereller avec Moi ?
Qu'as-tu à répondre à tout ce que Je t'ai dit ?"

Iyov répond : "Je reconnais que j'ai été très léger dans ma manière de réagir, et je n'ai appris **aucune sagesse** pour comprendre que **tout vient de Ta surveillance** minutieuse.

Qu'ai-je à répondre à tout ce que Tu m'as dit ? Je n'ai, dans ma bouche, aucun argument. Et je préfère mettre ma main sur ma bouche et **me taire**.

Jusqu'à présent, j'ai osé prétendre que Tu as transmis la direction du monde aux astres et aux constellations. Mais maintenant, **je ne dirai plus jamais cela**.

Je ne vais pas argumenter sur ce que Tu viens de dire pour renforcer ma position. Car, maintenant, J'ai bien compris que **tout vient de Toi.**

Il me reste à comprendre comment le **malheur** peut venir **sur un *Tsadik***, et le **bonheur sur un *Racha'***. Cependant, même si je n'ai pas compris cela, je ne laisserai pas la **moindre de mes pensées aller contre Toi**."

Hachem répond à Iyov : "Les deux questions qu'il te reste sont **plus difficiles** que tout ce que tu as argumenté jusqu'à présent (que J'ai confié aux astres la gestion du monde).

Car là, au fond de toi, tu penses que Mon jugement est nul. Que je **ne paye pas chacun selon ses actions**.

Le fait qu'un *Racha'* puisse recevoir du bien n'est pas étonnant. Car qui connaît le fin fond de la pensée humaine, pour savoir que cet homme est *Racha'* à ce point ?

Par contre, l'essentiel de ta question porte sur le fait qu'un ***Tsadik* puisse avoir des malheurs**. Et c'est sur toi que tu t'étonnes, car tu te considères comme un *Tsadik*.

Tu as beaucoup souffert. Mais est-ce à cause de cette pensée, qui te concerne spécialement (car tu te considères comme un *Tsadik*) que tu vas prétendre que la justice divine est mauvaise ?"

HISTOIRE

Il y a quelques années, Rav Huminer (de mémoire bénie) venait souvent en France pour recueillir des dons pour la ***Yéchiva* de Roujin**.

Il profitait toujours de ces séjours pour **encourager les gens à respecter le Chabbath** comme il se doit, et en particulier les **commerçants à fermer leur magasin en ce jour**.

En effet, il était alors fréquent de trouver des Juifs qui, **malgré leur volonté de respecter Chabbat**h et les efforts qu'ils faisaient pour cela, **ouvraient néanmoins leur magasin** en ce jour.

Une fois, à Paris, il a découvert avec stupeur que l'hôte qui l'hébergeait dans cette ville faisait partie de ces gens-là…

Il lui a dit : "Mon cher ami, j'essaye tellement d'encourager les gens à respecter le Chabbath et à fermer leur magasin en ce jour qu'il est inconcevable que je loge chez une personne qui l'ouvre…"

Je te propose un accord : dès ce Chabbath, **ferme ton magasin, chaque Chabbath, pendant un an.** Et à la fin de l'année, lorsque tu **calculeras tes bénéfices**, si tu constates une baisse par rapport aux années précédentes, je ne te demanderai plus de fermer ton magasin le Chabbath.

Mais pour moi, il est évident que tu ne seras pas perdant. Au contraire, **tu seras gagnant !**"

L'hôte a accepté.

Quelques années plus tard, le Rav a quitté ce monde. Et lorsque cet hôte est venu consoler les endeuillés, il leur a parlé avec beaucoup d'émotion de cet accord. Et il leur a dit :

"Le premier Chabbath où j'ai fermé mon magasin, j'ai eu **l'impression de perdre tout mon argent**. J'ai fait des cauchemars. Je n'ai pas pu profiter du Chabbath.

Mais dès l'ouverture de mon magasin dimanche matin, un **autocar plein de touristes japonais** s'est arrêté. Et les touristes ont acheté toutes les marchandises que mon magasin contenait. Je n'avais plus rien à vendre !

Je savais que je n'avais plus besoin d'attendre la fin de l'année pour faire un bilan. Car, en un jour, j'ai **gagné beaucoup plus que ma recette annuelle !**

Votre père ne savait pas que j'avais un autre magasin, que j'ai laissé ouvert ce Chabbath-là, et que je n'avais pas l'intention de fermer.

Mais ce qu'il s'est passé dimanche matin m'a confirmé ce que votre père disait : **Chabbath est la source de la *Brakha***. Et j'ai donc décidé de fermer ce magasin aussi le Chabbath.

Depuis, plusieurs années sont passées. Et aujourd'hui, je peux vous dire que je n'ai jamais gagné autant d'argent que ce que je gagne depuis que j'ai fermé mes magasins Chabbath ! Tout cela, **par le mérite de votre père !**"

CHMOUEL
PROPHÈTES

Aujourd'hui, nous allons continuer à étudier la *Téfila* (prière) de 'Hanna.

Verset 6 : "D.ieu fait mourir et vivre. Il fait descendre jusqu'au gouffre et fait remonter".

'Hanna explique ici que **tout ce qu'il s'est passé** (morts des enfants de Pnina, sauvetage des enfants restants, naissance de ses propres enfants malgré sa stérilité...) **vient d'Hachem. Rien n'arrive par hasard.**

Pnina est considérée comme ayant perdu tous ses enfants, au fond du gouffre. Et 'Hanna, comme étant remontée de cet endroit **vers les niveaux les plus élevés.**

Verset 7 : "Hachem appauvrit et enrichit. Il abaisse et, aussi, réhausse."

Hachem peut appauvrir des gens rassasiés, qui doivent alors travailler pour avoir de quoi manger. Et, inversement, Il peut **rassasier des gens affamés**.

Il peut rabaisser les orgueilleux, et faire en sorte qu'ils proposent leurs **services aux gens humbles** (qui se retrouvent, alors, bien plus haut qu'eux).

Verset 8 : "Il élève de la terre le pauvre, extrait l'indigent des détritus, pour l'installer parmi les notables. Et il leur procure un fauteuil d'honneur.

Car à Hachem appartiennent les fondations de la terre. Et c'est sur elles qu'Il établit le monde."

Hachem peut élever une personne du plus bas niveau au plus haut niveau, comme si elle y avait toujours été, en nous faisant oublier d'où elle venait.

Tout est possible pour Lui, car Il a tout créé. Et Il peut tout modifier selon Sa volonté.

Verset 9 : "Il garde les pieds de Ses gens pieux. Et les méchants, dans l'obscurité, se tairont. Car ce n'est pas par la force qu'un homme domine."

Chaque chose a son heure. Chaque décision est le résultat d'un jugement. Hachem protège Ses gens pieux, pour qu'ils ne tombent pas dans les pièges des méchants. Et ces derniers, après une période de réussite, finiront par tomber dans l'obscurité de la punition, lorsque leur mesure sera pleine. Car **la réussite finale** ne dépend pas de la force humaine, mais de la **volonté d'Hachem.**

Ceci est valable au niveau **individuel** et au niveau **collectif** (comme l'indique le mot *'Hassidav* qui est écrit au singulier mais se lit au pluriel - cf. Rachi).

Au verset 10 : 'Hanna prie pour Chmouel en demandant : "Hachem, que ceux qui viennent se quereller contre lui se brisent. Que, **pour lui, les Cieux les effrayent**". Puis elle dit qu'Hachem juge jusqu'aux confins de la terre, donne de la force à Son roi et élève la corne de Son oint.

'Hanna demande ici à Hachem que **tous les ennemis de son fils se brisent**. Ici aussi, le mot "ennemi" (en hébreu, dans le texte) est écrit au singulier et se lit au pluriel.

Rachi explique qu'elle a voulu dire : "**Quel que soit le nombre de ses ennemis**. Que ce soit un ennemi isolé, ou des ennemis groupés, qu'ils soient brisés".

Le *Métsoudat David* explique que 'Hanna a vu par prophétie que les Philistins se battraient contre son fils, et elle a **supplié qu'ils soient brisés**.

'Hanna a prié que les cieux (c'est-à-dire le **tonnerre** et les éclairs) effraient les ennemis de Chmouel. C'est ce qu'il s'est passé lors de la guerre avec les Philistins, comme nous le verrons plus tard.

En disant "Hachem juge jusqu'aux confins de la terre", elle a demandé à Hachem que Chmouel ait la force d'aller à chaque endroit où on avait besoin qu'il juge. Et, effectivement, **Chmouel a parcouru toute la terre d'Israël, et a jugé tout le peuple juif.**

'Hanna a vu que Chmouel allait avoir le privilège de consacrer Chaoul comme roi. Et elle a prié qu'Hachem donne de la force à Chaoul.

Elle a aussi vu que Chmouel allait oindre David (mais pas le consacrer, puisque Chmouel est décédé avant que le roi David ne soit consacré). Et elle a prié **que la corne royale de David se concrétise** ; que David devienne effectivement roi.

GUEMARA

Question

Monsieur Lévy est un homme d'affaires qui a l'habitude de voyager aux quatres coins du globe. Quand il voyage sur des vols long-courriers, il a l'habitude de réserver un billet en première classe, afin de pouvoir se reposer confortablement pendant ces longs vols.

Un jour, Monsieur Lévy se prépare pour un vol de plus de 10 heures, mais il n'a cette fois-ci pas réservé de place en première classe.

En chemin pour l'aéroport, il se dit que finalement, il réservera une place en première classe comme il a l'habitude de faire en général. Cependant, quand il arrive à l'aéroport, il voit que son vol est relativement vide, et il se dit alors qu'il essaiera de profiter d'une place en première classe sans avoir à payer, et c'est ce qu'il fait : une fois monté dans l'avion et installé à sa place en seconde classe, il profite d'un moment d'inattention de la part des hôtesses et se glisse discrètement en première classe et s'assoit confortablement dans un siège lui permettant de faire une bonne sieste réparatrice.

Vers la fin du vol, une hôtesse se rend compte de sa supercherie et lui dit qu'étant donné qu'il a finalement passé tout le vol à bord de la première classe, il doit en payer le prix. Mais monsieur Lévy lui répond alors, qu'étant donné que la place était de toute façon vacante, ils n'ont absolument rien perdu par le fait qu'il s'y soit assis, il prétend qu'il ne leur doit donc rien.

?

Monsieur Lévy doit-il payer le prix d'un billet de première classe après qu'il s'y soit assis dans un siège qui était de toute façon vacant ?

A toi

- Guemara Baba Kama 21a "Chala'h Lei Rabbi Abba" jusqu'à "Léa'alot Lo Sakhar [le deuxième].
- Ibid 20b "Ta Chéma Amar Rabbi Yossi" jusqu'à "Zouza", ainsi que Tossfot "Taama".
- Choul'han 'Aroukh ('Hochen Michpat) chapitre 363 § 8.

RÉPONSE

Bien qu'il soit vrai qu'en général, la règle est que quelqu'un qui profite d'autrui sans rien lui faire perdre ne lui doit rien - comme nous l'a appris la Guemara -, Tossfot nous apprennent cependant que, dans le cas où s'il n'avait pas trouvé ce qu'il voulait de façon gratuite, il aurait été prêt à payer pour cela, il devra payer la valeur de ce dont il a profité, et ainsi tranche le Choul'han 'Aroukh.

S'il en est ainsi, puisque monsieur Lévy a l'habitude de voyager en première classe pour ces longs vols, et c'est même ça qu'il avait prévu de faire pour ce vol, mais qu'il a finalement voulu économiser de l'argent grâce à son stratagème, il devra donc payer le prix d'un billet de première classe.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Rosemblum | Retranscription : Léa Marciano

Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : *01 77 50 22 31* *+972 54 679 75 77* *avotoubanim@torah-box.com*